



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08.02.2022

ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal se réunira dans la Salle du Conseil au 229 Le Grand Chemin, à Roiffieux le :

Mardi 8 février 2022 à 20h00

Afin de respecter le caractère public de la réunion, dans le respect des mesures sanitaires, un nombre restreint de personnes pourra assister à la séance de conseil.

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes.

Adoption du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 20.12.2021.

Points soumis à délibération :

1. Choix des prestataires pour les travaux du Pôle mairie (lots 2 à 13)
2. Projet de rénovation et d'aménagement de La Cure en restaurant : engagement du projet La Cure, autorisation de sollicitation de subventions et adoption du plan de financement
3. Modification du montant de la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction
4. Signature d'une Convention Territoriale Globale avec la CAF de l'Ardèche pour la période 2022-2026
5. Signature d'une convention d'objectifs et de financement du secteur Jeunes du Nord Ardèche 12/17 ans avec l'AFR Arc en ciel pour les années 2022 et 2023
6. Mise à disposition gracieuse de L'apARTé pour la Conférence 2022 sur les Jeux dangereux
7. Reversement de subventions du Conseil Départemental de l'Ardèche au profit des associations de parents d'élèves pour des classes de découverte
8. Signature d'une convention de coordination et de participation aux travaux d'alimentation en eau potable sur Bramefan et Chemin du Suc
9. Transfert de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines – Fixation du montant des attributions de compensation au titre des exercices 2021 et suivants
10. Signature d'une convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le SDE 07 pour les travaux de la route de la Chomotte
11. Autorisation de signature d'avenants dans le cadre du marché de travaux de la RD470 (3^{ème} tranche)
12. Autorisation de signature d'un bail professionnel pour la location du local au 58 place du Grand Chemin (local ostéopathe)
13. Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Points divers :

- Débat sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire
- Diverses informations et actualités

A Roiffieux, le 02 février 2022
Le Maire : C. DELORD

